

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	IdeaPaint CREATE - Part B (THIS)
Autres moyens d'identification	
Code du produit	IdeaPaint CREATE WHITE - THIS (Part B)
Usage recommandé	Revêtement pour tableau blanc.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant/fournisseur	IdeaPaint, Inc. 264 Queens Quay West Toronto, ON M5J 1B5
Numéro de téléphone	617.714.1050
courriel	marty@ideapaint.com
No de téléphone d'urgence	+1.866.519.4752 (USA, Canada, Mexique) +1-760-476-3962 (US, Canada, Mexico) Code d'accès : 333641

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (système immunitaire)
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
n-[3-(triméthoxysilyl)propyl]butylamine		31024-56-3	45 - 70
n-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamone		1760-24-3	15 - 40
Dilaurate de dibutylétain		77-58-7	0.1 - 1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	TWA	0.1 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)	STEL	0.2 mg/m3
	TWA	0.1 mg/m3

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de protection approuvées. En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un tablier et des manches. Le port d'une combinaison complète et de bottes est conseillé pour la manipulation de volumes importants ou dans les situations d'urgence.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique Liquide.
Forme Liquide.
Couleur Clair.

Odeur Faible odeur d'ammoniac.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 10 (20 °C)

Point de fusion et point de congélation Non disponible. / Ne pas laisser geler.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition > 140 °C (> 284 °F)

Point d'éclair > 93.3 °C (> 200.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur < 1.5 hPa

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 0.99 (H₂O=1)

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble dans l'eau. Décomposition par hydrolyse.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation > 260 °C (> 500 °F)

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Kg/l (lb par gal) 8.3 lb/gal

COV < 100 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses La polymérisation ne se produira à moins que le produit soit mélangé avec des résines époxy, des isocyanates ou des prépolymères d'uréthane.

Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec l'eau et l'humidité. Contact avec des matériaux incompatibles. Températures élevées.
Matériaux incompatibles	Peroxydes. Agents comburants. Acides. Alcools Agents réducteurs. Bases.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique de ce produit pour libérer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
Orale		
DL50	Rat	2071 mg/kg
<u>Chronique</u>		
DSENO	Rat	2.5 mg/kg
n-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamone (CAS 1760-24-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2413 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
n-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamone (CAS 1760-24-3)		
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50 Selenastrum capricornutum	8.8 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50 Daphnia magna	90 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Pimephales promelas	> 100 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradation Le produit n'est pas censé se biodégrader facilement.

Potentiel de bioaccumulation Présente un risque de bioaccumulation.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Dilaurate de dibutylétain (CAS 77-58-7) 3.12

Mobilité dans le sol Ce produit est insoluble ou légèrement soluble dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (n-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamone, Dibutylétain di (acétate))
Classe de danger relative au transport	
Classe	9
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (n-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine, Dibutyltin dilaurate)

Transport hazard class(es)

Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
ERG Code	9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (n-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine, Dibutyltin dilaurate)

Transport hazard class(es)

Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-A, S-F

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 07-Février-2019

Date de la révision -

Version n° 01

Liste des abréviations

COV : Composés organiques volatils.
BCF : facteur de bioconcentration
STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.
TWA : Moyenne pondérée en temps.
DL50 : dose létale, 50 %.
CE50 : concentration efficace, 50 %
CL50 : concentration létale, 50 %.

Références

EPA : Base de données AQUIRE
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Avis de non-responsabilité

IdeaPaint ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.